

rapports annuels

PLANIFICATION AXÉE SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉS 2006-2007

Ministère des Finances

[Mandat](#)
[Fonctions](#)
[Objectifs généraux et mission](#)
[Programmes](#)
[Organigramme](#)
[Lois](#)
[Organismes, conseils et commissions](#)
[Réalisations 2005-2006](#)
[Mesures de performance](#)

SOMMAIRE – INFORMATION FINANCIÈRE

[Dépenses prévues 2006-2007](#)
[Dépenses prévues par nom de programme 2006-2007](#)

PLANIFICATION AXÉE SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉS 2005-2006 ET RAPPORT ANNUEL 2004-2005

[Mandat](#)
[Fonctions](#)
[Stratégies](#)
[Programmes](#)
[Dépenses réelles provisoires 2005-2006](#)
[Dépenses réelles provisoires par nom de programme 2005-2006](#)
[Réalisations 2004-2005](#)
[Mesures de rendement](#)
[Dépenses réelles 2004-2005](#)

Mandat

Le ministère des Finances soutient les priorités du gouvernement de l'Ontario par les moyens suivants :

- soutien d'une économie vigoureuse par le maintien d'un système fiscal équitable et concurrentiel, tout en réalisant des progrès en matière d'élimination du déficit et d'investissement en éducation, en santé et dans l'infrastructure;
- soutien d'un solide climat économique, fiscal et d'investissement pour l'Ontario comme fondement de la croissance de l'emploi, des revenus et de l'investissement afin d'assurer un meilleur avenir à tous les Ontariens et de la capacité financière nécessaire pour soutenir les programmes prioritaires et l'investissement dans l'infrastructure publique;
- promotion de la responsabilisation des organismes du secteur public pour assurer la gestion efficace et l'utilisation efficiente de l'argent des contribuables.

Fonctions

Le ministère des Finances assume des rôles variés : il favorise entre autres un climat économique, fiscal et d'investissement solide pour l'Ontario et assure la responsabilisation sur le plan de l'utilisation des fonds publics.

En tant qu'organisme central du gouvernement, le ministère :

- donne des conseils et apporte son soutien concernant les principales politiques en matière de fiscalité, de taxation et d'économie au ministre des Finances, au Conseil des ministres et au premier ministre;
- est responsable de la préparation des rapports financiers présentés au public;
- prépare le budget provincial et la mise à jour fiscale et économique en milieu d'exercice (Exposé économique de l'automne);
- fait la promotion des principes modernes de contrôle financier dans la fonction publique de l'Ontario et de la responsabilisation dans l'utilisation des fonds publics dans tous les établissements du secteur public de l'Ontario, y compris les universités, les hôpitaux et les conseils scolaires.

Dans le cadre de ses responsabilités hiérarchiques, le ministère :

- administre le système fiscal de la province et perçoit la plupart de ses revenus;
- gère les ententes financières et la dette de la province;
- réglemente, par le biais de ses organismes, le secteur des services financiers, y compris les industries des valeurs mobilières, des régimes de retraite et des assurances;
- gère les paiements de transfert aux aînés en ce qui concerne le Régime de revenu annuel garanti et aux parents à faible revenu relativement au Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants, ainsi que le Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario, le principal mécanisme de paiement de transfert de la province aux municipalités.

Toutes les activités du ministère des Finances sont des catalyseurs qui servent de fondation à de nombreuses autres activités au sein de la fonction publique de l'Ontario. Certaines activités soutiennent directement la priorité gouvernementale **Une société forte, une économie forte** en contribuant à un **environnement commercial concurrentiel** et à une **fonction publique moderne et efficace**. Le reste du travail effectué par le Ministère sert directement **l'intérêt public vital**.



Objectifs généraux et mission

Les objectifs généraux du ministère des Finances sont de servir l'intérêt public vital en soutenant un climat économique, fiscal et d'investissement solide pour l'Ontario.

Ces objectifs se fondent sur les principes suivants :

- l'Ontario est un chef de file pour ce qui est des emplois, des revenus et des investissements;
- l'Ontario met l'accent sur l'obligation qu'ont les organismes publics de rendre des comptes pour veiller à ce que l'argent des contribuables soit bien géré et utilisé de façon efficiente;
- l'Ontario investit les deniers publics dans des programmes prioritaires et l'infrastructure publique avec un souci toujours plus grand d'économie, d'efficacité et d'efficacité;
- l'Ontario a les moyens de financer cette infrastructure et ces programmes gouvernementaux
- l'Ontario investit dans un avenir meilleur pour sa population.

Afin d'appuyer ces objectifs généraux, le ministère des Finances a pour mission de faire des choix responsables pour créer un environnement propice à une économie dynamique, innovatrice et florissante. La province de l'Ontario pourra ainsi gérer efficacement sa fiscalité, ses finances et la réglementation connexe. En agissant de façon responsable, elle assurera à la population de l'Ontario l'exceptionnelle qualité de vie qu'elle mérite.

Poste 1202-1 : Budget et politiques fiscales

Loi de 1996 sur les fondations de la Couronne
Loi de 1998 sur l'administration des successions
Loi sur le ministère du Revenu
Loi de 1999 sur la protection des contribuables
Loi sur les régimes de retraite (conjointement avec la Commission des services financiers de l'Ontario)

Poste 1202-2 : Revenus fiscaux

Administration de l'impôt (sous-poste 1)
Loi de l'impôt sur les concentrations commerciales *
Loi sur les fonds communautaires d'investissement dans les petites entreprises
Loi sur l'imposition des sociétés
Loi de 1998 sur l'électricité (certaines dispositions uniquement)
Loi sur l'impôt-santé des employeurs
Loi de la taxe sur les carburants
Loi de la taxe sur l'essence
Loi sur les droits de cession immobilière
Loi de l'impôt sur l'exploitation minière
Loi sur l'impôt foncier provincial (conjointement)
Loi de la taxe sur le pari mutuel
Loi sur la taxe de vente au détail
Loi sur les sociétés pour l'expansion des petites entreprises *
The Succession Duty Act Supplementary Provisions Act, 1980
Loi de la taxe sur le tabac
*éliminée progressivement

Programmes d'avantages fiscaux (sous-poste 2)
Loi sur le revenu annuel garanti en Ontario
Loi sur le régime d'épargne-logement de l'Ontario
Loi de l'impôt sur le revenu (Ontario)

Politiques économiques, budgétaires et financières

Poste 1203-1 : Politiques économiques

Loi sur la statistique

Poste 1203-5 : Division des relations provinciales-municipales en matière de finances

Loi sur l'évaluation foncière
Loi de 1997 sur la Société d'évaluation foncière des municipalités
Loi de 2001 sur les municipalités (conjointement)
Loi sur l'éducation (conjointement)
Loi sur l'impôt foncier provincial (conjointement)
Loi de 1998 sur l'électricité (certaines dispositions uniquement)
Loi de 2002 sur les zones d'allégement fiscal (projets pilotes)

Poste 1203-8 : Bureau du Conseil du Trésor

Loi sur le vérificateur général
Loi de 1993 sur le plan d'investissement (conjointement)
Loi sur l'administration financière (conjointement)
Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières
Loi sur le Conseil de gestion du gouvernement
Loi sur le ministère du Trésor et de l'Économie
Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public
Loi de crédits Loi de 1991 sur le Conseil du Trésor

Réglementation de l'industrie des services financiers

Poste 1204-1: Commission des services financiers de l'Ontario

Loi sur l'assurance automobile obligatoire
Loi sur les sociétés coopératives Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions
Loi de 1997 sur la Commission des services financiers de l'Ontario
Loi sur les assurances
Loi sur les sociétés de prêt et de fiducie
Loi sur l'assurance maritime
Loi sur les courtiers en hypothèques Ontario Credit Union League Limited Act, 1972 Loi sur les régimes de retraite
Loi sur les services hospitaliers et médicaux prépayés
Loi sur les courtiers d'assurances inscrits

Poste 1204-2 : Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles

Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles

Trésor

Poste légal : Intérêt de la dette aux fins provinciales

Loi de 1993 sur le plan d'investissement (conjointement)
Loi sur l'administration financière (conjointement)
Loi de 1997 sur les emprunts de l'Ontario
Loi de 2002 sur l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (certaines dispositions)
Loi de 1998 sur l'électricité (conjointement)



Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Loi sur les contrats à terme sur marchandises**
Loi sur les valeurs mobilières**
Loi sur la Bourse des contrats à terme de Toronto**
Loi sur la Bourse de Toronto**

(** La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario est un organisme de réglementation autofinancé qui relève du ministre. Les finances de la Commission ne figurent pas dans le document d'information sur le budget des dépenses. L'administration de la Commission et l'application de ces quatre lois sont confiées temporairement au ministère des Services gouvernementaux.)

Autre

Loi sur la Caisse d'épargne de l'Ontario
Loi de 2002 sur la privatisation de la Caisse d'épargne de l'Ontario
Loi de 2002 sur le SkyDome (stationnement d'autobus)
Loi sur les biens immatériels non réclamés
Loi de 1996 sur le régime de retraite des députés
Loi de 1993 sur le contrat social
Loi de 1994 abrogeant la loi intitulée Superannuation Adjustment Benefits Act
Loi de 2004 sur la responsabilité des bénéficiaires d'une fiducie

Organismes, conseils et commissions

Office ontarien de financement (entreprise opérationnelle)

L'Office ontarien de financement (OOF) est un organisme de la province de l'Ontario créé en vertu de la Loi de 1993 sur le plan d'investissement qui relève du ministre des Finances par l'entremise du président du conseil d'administration. L'OOF est chargé de s'acquitter de la façon la plus efficace et économique des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers au nom de la province, des sociétés de la Couronne et autres organismes publics, d'offrir des services centralisés efficaces de gestion de l'encaisse et de la dette pour la province, les sociétés de la Couronne et autres organismes publics, d'offrir des conseils financiers relativement aux propositions de financement ou autres du secteur privé, des ministères, des organismes et du secteur parapublic, y compris les investissements dans

l'infrastructure et l'examen des éléments d'actif, ainsi que leur incidence sur les obligations directes et indirectes de la province, d'offrir des conseils financiers relativement aux questions relatives à l'électricité et à l'approvisionnement en électricité, y compris des analyses financières, des modèles et des conseils complémentaires concernant les questions financières liées au secteur de l'électricité. Il est également responsable de l'émission des Obligations d'épargne de l'Ontario.

De plus, l'OOF offre contre rémunération des services financiers et des conseils à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO). La SFIEO est l'organisme responsable du service et de l'amortissement de la dette de l'ancienne société Ontario Hydro garantie par la province, ainsi que de certains autres éléments du passif de celle-ci. Des services financiers similaires sont également fournis à l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OSIFA).

L'OOF continue de gérer les activités d'après-vente de la Caisse d'épargne de l'Ontario (CEO), y compris les exigences prévues par la loi et les relations avec les clients de l'ancienne CEO, pour assurer la satisfaction des besoins de ces anciens titulaires de comptes. La CEO a été vendue à la Desjardins Credit Union Inc. et, conformément au contrat de vente, l'opération a été conclue le 31 mars 2003.

En conformité avec les recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA), les revenus et les charges de l'OOF sont consolidés par intégration proportionnelle avec ceux de la province.

DONNÉES FINANCIÈRES en millions de dollars

	Chiffres réels provisoires 2005-2006	Prévisions 2006-2007
Total des revenus	24,8	25,2
Moins : revenus perçus de la province	-	-
Total des charges	24,8	25,2
Excédent de fonctionnement	-	-

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (entreprise opérationnelle)

La Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) a été créée en vertu de la Loi de 1998 sur l'électricité pour assurer la suite juridique de l'ancienne société Ontario Hydro. Cet organisme de la province de l'Ontario est chargé du service et de l'amortissement de la dette d'Ontario Hydro garantie par la province et de la gestion d'autres éléments de passif. Le 1^{er} avril 2004, une structure de prix tenant compte davantage du coût réel de production a été mise en place : les premiers 750 kWh consommés par mois étaient facturés à 4,7 cents le kWh et toute consommation excédentaire était facturée à 5,5 cents le kWh. Cette structure est demeurée en vigueur jusqu'à ce que la Commission de l'énergie de l'Ontario la remplace par une nouvelle structure de prix le 1^{er} avril 2005. Pour remplir ses obligations, la SFIEO perçoit des recettes provenant de diverses sources au sein du secteur de l'électricité. La dette publique contractée par l'ancienne société Ontario Hydro fait partie des obligations de la SFIEO et continue d'être pleinement garantie par la province de l'Ontario. L'Office ontarien de financement, un organisme de la province de l'Ontario, fournit des services de gestion des risques et de l'encaisse et des services bancaires et comptables à la SFIEO pour gérer et amortir la dette impayée et les contrats dérivés de l'ancienne société Ontario Hydro.

DONNÉES FINANCIÈRES en millions de dollars

	Chiffres réels provisoires 2005-2006	Prévisions 2006-2007
Total des revenus	4 175,0	3 984,0
Moins : revenus perçus de la province	-	-

Total des charges	3 090,0	3 089,0
Excédent (déficit) des revenus par rapport aux charges	1 085,0	895,0

Commission des services financiers de l'Ontario (organisme de réglementation)

La Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) réglemente les assurances, les régimes de retraite, les sociétés de prêt et de fiducie, les credit unions et les caisses populaires, les courtiers en hypothèques et les sociétés coopératives en offrant des services de réglementation efficaces et efficients qui protègent les consommateurs de services financiers et soutiennent une industrie fiable, dynamique et concurrentielle. La CSFO fait également des recommandations au ministre sur les questions qui touchent les secteurs réglementés. De plus, le Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles (FIVAVA) dédommage les personnes blessées lors d'accidents de la route par un véhicule non assuré ou non identifié lorsqu'aucune assurance ne peut régler le sinistre.



DONNÉES FINANCIÈRES en millions de dollars

	Chiffres réels provisoires 2005-2006	Prévisions 2006-2007
Total des revenus	0,0	0,0
Total des charges	54,1	60,1
Recouvrement	(54,3)	(59,6)
Excédent/(déficit) de fonctionnement	0,2	(0,5)

Tribunal des services financiers (organisme d'arbitrage)

Le Tribunal des services financiers est un organisme d'arbitrage indépendant qui tient des audiences par suite des décisions réglementaires et des projets de décision réglementaire du surintendant. Le Tribunal détient la compétence exclusive d'exercer les pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi de 1997 sur la Commission des services financiers de l'Ontario et par d'autres lois qui lui confèrent des pouvoirs ou lui attribuent des responsabilités.

DONNÉES FINANCIÈRES en millions de dollars

	Chiffres réels provisoires 2005-2006	Prévisions 2006-2007
Total des revenus	0,0	0,0
Total des charges	0,4	0,4
Recouvrement	0,4	0,4
Excédent de fonctionnement	0,0	0,0

Société ontarienne d'assurance-dépôts (entreprise opérationnelle)

La Société ontarienne d'assurance-dépôts est chargée de protéger les déposants des credit unions et des caisses populaires en fournissant une assurance-dépôts dans les limites prévues par la loi, d'élaborer des normes de pratiques commerciales et financières saines, d'agir

comme organisme stabilisateur ayant le pouvoir d'inspecter et de surveiller les activités des credit unions et des caisses populaires en difficulté, d'administrer les affaires des credit unions et des caisses populaires ayant un capital insuffisant et de fournir une aide financière à ces établissements au besoin, ainsi que de procéder à des liquidations ordonnées et d'effectuer des paiements directs aux déposants. Les coûts d'administration et le fonds d'assurance de la Société sont financés par les primes d'assurance annuelles que versent toutes les credit unions et caisses populaires faisant affaire dans la province de l'Ontario.

DONNÉES FINANCIÈRES en millions de dollars

	Chiffres réels provisoires 2005-2006	Prévisions 2006-2007
Total des revenus	19,0	19,7
Total des charges après recouvrements	5,6	5,9
Provision pour pertes (recouvrements)	2,7	5,0
Cotisation au fonds de réserve de l'assurance	10,7	8,8

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (organisme de réglementation)

La réglementation des valeurs mobilières est assurée en Ontario par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO). Le 1^{er} novembre 1997, la CVMO est devenue une société de la Couronne autofinancée sans capital-actions. La raison d'être de la CVMO est de protéger les investisseurs tout en stimulant la formation de capital ainsi que l'efficacité et l'intégrité des marchés financiers de l'Ontario et du Canada dans le cadre imposé par la loi que la CVMO administre. Les prévisions relatives la CVMO sont incluses dans les états consolidés du ministère. L'administration de la Commission et l'application des lois connexes ont été confiées temporairement au ministre des Services gouvernementaux.

DONNÉES FINANCIÈRES en millions de dollars

	Chiffres réels provisoires 2005-2006	Prévisions 2006-2007
Total des revenus	82,7	60,0
Moins : revenus perçus de la province	0,0	0,0
Total des charges	65,3	72,2
Excédent de fonctionnement	17,4	(12,2)
Dépenses d'immobilisations	2,3	1,3
Excédent/(déficit) net	15,1	(13,5)

Stadium Corporation of Ontario Limited (organisme de services opérationnels)

La Stadium Corporation of Ontario Limited (S CO) a été constituée en personne morale le 1^{er} août 1984 conformément à la Loi sur les sociétés par actions et le ministre des Finances en est le seul actionnaire. La STADCO a été initialement créée par la province en vue de la construction et de l'exploitation d'un stade couvert dans la Ville de Toronto, le SkyDome. Le SkyDome a été vendu au secteur privé en 1994 et est maintenant connu sous le nom de Rogers Centre.

La STADCO est toujours responsable du passif éventuel et des obligations résultant de la construction, de l'exploitation et de l'entretien

passés du Rogers Centre et de sa participation dans ce dernier, y compris, incluant l'obligation de fournir des places de stationnement permanentes pour les autocars au Centre. L'activité principale de la STADCO est la propriété et l'exploitation du parc de stationnement des autocars adjacent au Rogers Centre.

Conseil ontarien des prévisions économiques (organisme consultatif)

La Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières, qui a reçu la sanction royale à la fin de 2004, exige que le ministre des Finances mette sur pied un conseil pour fournir des conseils en matière de perspectives macroéconomiques.

La Loi énonce ce qui suit : « Le ministre constitue un organisme consultatif appelé Conseil ontarien des prévisions économiques » et ajoute : « Sur demande, le Conseil donne au ministre des conseils concernant les prévisions et hypothèses macroéconomiques à utiliser pour l'établissement du budget et du plan financier qui s'y rapporte. ».

Les membres du Conseil sont des personnes qui connaissent bien l'économie de l'Ontario et qui ont une expertise en analyse et en prévision économiques. Les membres y siègent sans rémunération, mais leurs dépenses peuvent être remboursées.



DONNÉES FINANCIÈRES en millions de dollars

	Chiffres réels provisoires 2005-2006	Prévisions 2006-2007
Total des revenus	0,0	0,0
Total des charges	0,0	0,006
Excédent/(déficit) de fonctionnement	0,0	(0,006)

Réalisations 2005-2006

En soutien à un climat économique, fiscal et d'investissement solide pour l'Ontario et pour assurer la responsabilisation en matière d'utilisation des fonds publics, le ministère a accompli un nombre important de réalisations au cours de l'exercice 2005-2006.

Politiques fiscales, budget et administration des revenus

Les réalisations du ministère comprennent les éléments suivants :

- publication du rapport Transparence fiscale, le premier rapport annuel sur le coût estimatif des dépenses effectuées par le biais du régime fiscal;
- collaboration avec le gouvernement fédéral pour conclure un protocole d'entente à propos du Projet de reconception de l'administration de l'imposition des sociétés;
- achèvement de la phase de planification de l'Innovation pour l'administration des taxes et des impôts en Ontario (INNOVATION, un projet pluriannuel de redéfinition des systèmes d'information sur l'impôt et des procédés administratifs), dont le plan et la stratégie d'approvisionnement ont reçu l'approbation du Conseil de gestion du gouvernement;
- élaboration d'une analyse de politiques et conception de mesures législatives sur les mesures fiscales d'encouragement de la croissance économique, incluant une proposition de réduction de 5 pour cent du taux de l'impôt sur le capital à partir du 1^{er} janvier 2007, deux ans plus tôt que prévu;
- élaboration d'une analyse de politiques et conception de mesures législatives sur les mesures fiscales visant à soutenir la stratégie de développement du secteur du divertissement et de la création de l'Ontario, annonce de hausses des six crédits d'impôt visant les médias dans le Budget 2005, extension du taux de crédit d'impôt de 18 % aux services de production de films, ainsi que hausse et expansion du crédit d'impôt pour les produits multi-médias numériques interactifs dans le Budget 2006 ;
- élaboration d'une analyse de politiques et conception de mesures législatives sur les mesures fiscales visant à encourager les économies d'énergie et le rendement énergétique, en doublant notamment la remise sur la taxe de vente au détail sur les véhicules électriques hybrides;

- collaboration avec le ministère du Travail, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) et l'Agence du revenu du Canada (ARC) sur un projet pilote visant à s'attaquer à l'économie clandestine dans le secteur de la construction; s
- élimination des droits sur le nombre de gallons;
- collaboration avec les partenaires du ministère pour fournir 3 millions de dollars aux petits et moyens producteurs de vin de la Vintners' Quality Alliance, 1 million de dollars au Wine Council of Ontario pour appuyer davantage les efforts de marketing des vins ontariens et 1 million de dollars aux Grape Growers of Ontario pour la recherche avancée sur des cépages plus rustiques;
- collaboration avec les partenaires du ministère pour élaborer des options augmentant la marge de manœuvre financière des municipalités, en ce qui concerne notamment la ville de Toronto et les parties de la Loi de 1997 sur la cité de Toronto relatives aux questions fiscales;
- acceptation des rapports et des paiements relatifs à la taxe de vente au détail, à l'impôt sur les sociétés et à l'impôt-santé des employeurs dans les 64 centres ServiceOntario de la province;
- mise sur pied d'un projet pilote de taxe de vente au détail pour les petits fournisseurs de logiciels, ce que l'Ontario Tax Reporter a qualifié d'initiative audacieuse dont l'impact serait très positif pour les fournisseurs de services d'aide à la programmation en réduisant de façon importante les coûts de conformité;
- signature d'une nouvelle entente avec le gouvernement du Canada pour percevoir et administrer l'impôt sur le revenu des particuliers de l'Ontario;
- création de la Direction de l'observation fiscale et des opérations régionales, qui a complètement redéfini les limites de vérification sur place de la Division des revenus fiscaux;
- création de la Direction des services de conseils fiscaux, conçue pour améliorer les services de formation du contribuable et les décisions, les interprétations de la loi et la formation du personnel;
- rôle de premier plan dans l'initiative de transformation et de modernisation du Secrétariat aux enquêtes, aux inspections et à l'application des lois;
- premier rapport public sur l'ensemble des 18 normes de services en matière d'administration fiscale;
- collaboration continue avec l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour organiser des présentations conjointes à l'intention de groupes communautaires et de gens d'affaires afin de promouvoir la conformité volontaire aux obligations fiscales;
- conception de mesures législatives pour mettre en œuvre les mesures fiscales du Budget 2005 ainsi que d'autres mesures techniques (la Loi de 2005 sur les mesures budgétaires [projet de loi 197, chap. 28] et la Loi de 2005 sur les mesures budgétaires (n° 2) [projet de loi 18, chap. 31] ont été adoptées en 2005, tandis que la Loi de 2006 sur les mesures budgétaires, projet de loi 81, a été déposée en avril 2006);
- direction de l'élaboration des modifications à la Loi de 1999 sur la protection des contribuables (projet de loi 37) pour permettre aux municipalités de lever de nouveaux impôts sans tenir de référendum;
- collaboration avec le ministère de la Promotion de la santé pour réduire le tabagisme chez les jeunes par l'augmentation de la taxe sur le tabac;
- mise à jour d'un tableau comparatif interprovincial des taux d'imposition, soutien aux initiatives de relations avec les investisseurs et présentations sur le régime fiscal à des délégations de visiteurs;
- présentation devant le Comité permanent des comptes publics sur la vérification de l'optimisation des ressources en ce qui concerne les crédits d'impôt visant les médias; analyse fiscale en complément du document Horizon 2025 : Une évaluation des perspectives à long terme de l'Ontario.

Politiques économiques, budgétaires et financières

Les réalisations du ministère comprennent les éléments suivants :

- amélioration des échéances de publication de l'information financière de la province par le dépôt du Budget 2006 avant le début de l'exercice 2006-2007;
- soutien au premier ministre et au ministre des Finances dans leurs négociations avec le gouvernement fédéral et les autres provinces et territoires sur le déséquilibre fiscal, l'écart fiscal de 23 milliards de dollars, l'entente Canada-Ontario de mai 2005 et l'amélioration du soutien financier à l'éducation post-secondaire;
- soutien à la participation du ministre des Services gouvernementaux à la toute première rencontre des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la réglementation des valeurs mobilières;

- amélioration de la qualité des analyses économiques incluses dans les présentations de politiques gouvernementales;
- dépôt du document intitulé Perspectives économiques et revue financière 2005;
- production du document Horizon 2025 : Une évaluation des perspectives à long terme de l'Ontario, la toute première évaluation à long terme de l'environnement fiscal et économique de l'Ontario, préparé par le gouvernement provincial conformément à la Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières;
- réalisation d'un projet pilote d'Obligations de développement du Nord de l'Ontario en avril 2005 pour offrir des prêts aux entreprises nouvelles et en croissance du Nord;
- soutien à l'honorable David Peterson dans le cadre de la négociation d'une entente de principe relative à un nouvel accord sur les recettes de jeux avec l'Ontario First Nations Limited Partnership (OFNLP), annoncée publiquement le 29 mars 2006 et signée par le premier ministre Dalton McGuinty;
- collaboration avec le ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique et Services communs de l'Ontario pour coordonner et remettre 2,4 milliards de dollars afin de soutenir l'amélioration des programmes et de l'infrastructure, dont 1,2 milliard de dollars pour l'initiative Transports-Action Ontario;
- collaboration avec le ministère des Richesses naturelles pour réaliser une analyse des politiques économiques stratégiques et donner des conseils pour consacrer environ 900 millions de dollars à un programme d'aide à l'industrie forestière ontarienne, incluant le Fonds de prospérité pour le secteur forestier;
- collaboration avec les parties intéressées pour élaborer une nouvelle méthode d'évaluation des forêts aménagées;
- gestion du Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario (FPMO), qui a remplacé le principal paiement de transfert de la province aux municipalités en 2005, afin de les aider à assumer leur part des coûts des programmes sociaux, et qui inclut des mesures de péréquation pour les régions dont l'évaluation foncière est limitée, vise à résoudre les problèmes des collectivités rurales et du Nord et tient compte des coûts des services policiers dans les collectivités rurales;
- annonce des sommes attribuées au titre du FPMO en 2006, incluant un certain nombre d'améliorations et de mises à jour des seuils;
- mise sur pied du Secrétariat de la gestion de la chaîne d'approvisionnement dans le secteur parapublic pour accélérer l'adoption des pratiques gagnantes en matière de la gestion intégrée de la chaîne d'approvisionnement dans l'ensemble du secteur parapublic de l'Ontario;
- formation du groupe consultatif AchatsOntario, constitué de sommités et de praticiens experts en gestion de la chaîne d'approvisionnement pour fournir conseils éclairés sur l'orientation stratégique de la transformation de la chaîne d'approvisionnement;
- mobilisation des dirigeants de la chaîne d'approvisionnement du secteur parapublic par la présentation de conférences comme le 2005 Supply Chain Summit et la 2005 Ontario Healthcare Association Conference;
- octroi, par le biais du programme Renforcement de nos partenariats, de subventions à neuf projets, amélioration de la gestion de l'information et les capacités modernes de contrôle dans le secteur parapublic afin d'améliorer le service à la clientèle, d'augmenter de l'efficacité et d'accroître la satisfaction en milieu de travail pour environ 400 partenaires bénéficiant de paiements de transfert;
- direction et coordination du partenariat entre les ministères de l'Éducation, de la Formation, des Collèges et des Universités, ainsi que de la Santé et des Soins de longue durée visant à réaliser la consolidation « sur une seule ligne » de 104 conseils et administrations scolaires, de 24 collèges d'arts appliqués et de technologie et de 155 hôpitaux publics (incluant trois hôpitaux psychiatriques spécialisés) dans les états financiers de la province, en commençant par les Comptes publics 2005-2006 et le budget de 2006, comme l'exige le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public;
- réception d'une opinion favorable du vérificateur général à propos des comptes de 2004-2005 de la province;
- élaboration d'une stratégie des ressources humaines pour attirer et retenir des agents des finances dans la fonction publique de l'Ontario;
- préparation de modifications à la Loi sur les régimes de retraite et au Règlement 909 pour mettre en œuvre les modifications annoncées dans la Loi de 2005 modifiant des lois en ce qui concerne les unions conjugales;
- participation essentielle au redressement de Stelco le 31 mars 2006, après de plus de deux ans de protection en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, en obtenant le prêt nécessaire, en préparant les modifications réglementaires requises pour mettre en œuvre l'entente sur le régime de retraite de Stelco et en réalisant les objectifs énoncés par le gouvernement;
- collaboration avec le ministère du Travail en donnant des conseils et en rédigeant la version préliminaire du projet de loi 211, Loi de 2005 modifiant des lois pour éliminer la retraite obligatoire;
- soutien au ministre des Finances dans son rôle de président des rencontres des ministres des Finances provinciaux et territoriaux et pendant les rencontres entre les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux des Finances;

- publication trimestrielle des Comptes économiques de l'Ontario en respectant les délais fixés par la Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières;
- élaboration de la pièce maîtresse du budget de 2005, le plan de 6,2 milliards de dollars pour l'éducation secondaire intitulé « Vers des résultats supérieurs »;
- mise à jour, à l'hiver 2006, des projections démographiques sur 30 ans de l'Ontario et de ses 49 divisions de recensement;
- production de projections démographiques pour les Réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS) pour le ministère de la Santé et des Soins de longue durée;
- gestion du pouvoir de dépenser que la loi confère au gouvernement pour faire en sorte que les dépenses restent en deçà des montants approuvés par l'Assemblée législative;
- élaboration et mise en œuvre de limites de dotation en personnel (équivalents temps plein) dans tous les ministères, conjointement avec le Centre de développement du leadership, pour contrôler la taille de la fonction publique de l'Ontario;
- collaboration avec le ministère de la Recherche et de l'Innovation en fournissant des analyses et des conseils en matière d'économie pendant l'élaboration des initiatives de recherche et d'innovation incluses dans le budget de 2006;
- participation de premier plan dans la progression de la mise sur pied du Conseil ontarien de la recherche et de l'innovation;
- soutien, par des études économiques documentées et des conseils en matière de politique économique, à la rédaction du document de consultation publique sur le financement par de nouvelles taxes foncières, publié en 2005, et les options de mise en œuvre de ce financement en Ontario (annoncé dans le budget de 2006);
- collaboration avec les ministères de l'Énergie, de l'Environnement et de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales, réalisation d'une analyse stratégique et conseils en matière de politique économique concernant l'établissement du Fonds ontarien de développement de la production d'éthanol et évaluation de projets de financement par le Fonds;
- collaboration avec le ministère du Développement économique et du Commerce mettre la dernière main aux ententes d'investissement dans le cadre de la Stratégie ontarienne d'investissement dans l'industrie automobile; collaboration avec le ministère du Développement économique et du Commerce pour fournir des conseils en matière de politique économique concernant l'établissement la Stratégie d'investissement dans le secteur de fabrication de pointe et l'évaluation de propositions de financement dans le cadre de ce programme.



Réglementation de l'industrie des services financiers

Les réalisations du ministère comprennent les éléments suivants :

- poursuite de la collaboration avec les autres organismes canadiens de réglementation pour coordonner la réglementation à l'échelle nationale du secteur des services financiers;
- conseils et soutien au ministre des Services gouvernementaux relativement à l'élaboration et à la diffusion publique de l'Ébauche d'un nouveau modèle – Document de travail du groupe Crawford sur un organisme unique de réglementation des valeurs mobilières au Canada;
- collaboration avec le Groupe de travail des intervenants sur les normes communes en matière de régimes de retraite en vue de l'élaboration définitive de normes relatives à l'administration des régimes et aux droits de base, dans le cadre d'un modèle proposé de loi sur les régimes de retraite visant l'harmonisation des lois en matière de retraite à l'échelle du Canada;
- participation à la création de l'Agence statistique d'assurance générale (ASAG) par huit provinces et territoires pour améliorer la rapidité de publication, la qualité et la valeur des données statistiques produites par les assureurs automobiles autorisés;
- publication en août 2005 d'un document de consultation sur le financement conjoint de régimes de retraite à prestations déterminées et adoption de modification à la Loi sur les régimes de retraite par le projet de loi 18 en décembre 2005;
- mise en œuvre d'un modèle de suivi des placements conçu pour protéger les intérêts des participants aux régimes de retraite, et promotion d'une gouvernance ferme des placements des caisses de retraite;
- présentation de la Loi sur les maisons de courtage d'hypothèques, les prêteurs hypothécaires et les administrateurs d'hypothèques visant à remplacer la Loi sur les courtiers en hypothèques pour améliorer la protection du consommateur, améliorer et moderniser la réglementation financière, stimuler la concurrence et accroître les choix offerts aux consommateurs;
- publication d'un document de consultation intitulé Modernisation de la Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions en vue de recueillir les commentaires des intervenants relativement à la modernisation de la réglementation des caisses populaires et

des credit unions en Ontario;

- publication d'un document de consultation en juillet 2005 sur un projet de nouvelles règles de divulgation des coûts d'emprunt pour les credit unions, les compagnies d'assurances et les courtiers en hypothèques;
- élaboration d'une stratégie de suppression progressive du système des centres d'évaluation désignés (CED);
- lancement d'un système de dépôt en ligne pour les compagnies d'assurance automobile (SACRTTC), qui permet à ces dernières de soumettre leurs documents électroniquement, ce qui améliore l'efficacité grâce à la saisie unique de l'information et à l'intégration de règles de vérification des données et permet de réduire les coûts de papier et d'envoi postal;
- examen et conseils en vue de l'approbation, par le ministre des Services gouvernementaux, de 12 nouvelles règles de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, nombre d'entre elles étant de portée nationale, et protocoles d'entente (PE) visant à mettre à jour et à harmoniser davantage la réglementation des valeurs mobilières;
- collaboration avec le ministère des Services gouvernementaux en fournissant des conseils et du soutien en matière de politique pour la présentation du projet de loi 41, Loi de 2005 sur le transfert des valeurs mobilières;
- conseils et soutien au gouvernement relativement à l'application de la responsabilité civile en matière de divulgation sur le marché secondaire;
- préparation de modifications à la Loi sur les valeurs mobilières pour mettre en œuvre les modifications annoncées dans le budget de l'Ontario 2005;
- soutien au ministre des Services gouvernementaux relativement à la création d'un comité chargé du premier examen de la Loi sur les contrats à terme sur marchandises prévu par la loi; soutien de l'harmonisation de la réglementation des valeurs mobilières dans l'ensemble du Canada par la participation au groupe de travail sur la réglementation provinciale et territoriale des valeurs mobilières.

Trésor

Les réalisations du ministère comprennent les éléments suivants :

- remboursement d'environ 1,1 milliard de dollars sur la dette non provisionnée (ou « dette restante du secteur de l'électricité ») de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO), la faisant passer de 20,4 à 19,3 milliards de dollars;
- couverture de 23,8 milliards de dollars de besoins d'emprunts publics à long terme pour 2005-2006, ce qui inclut la mise sur pied d'un programme d'émission en dollars australiens, une première émission en rands sud-africains et une première émission d'obligations à rendement réel (ORR), ce qui entraînera des économies de 9 millions de dollars par année pendant les trente prochaines années pour les ORR émises au nom de la SFIEO;
- réduction des coûts d'emprunt de 67,4 millions de dollars par une gestion temporelle opportune des émissions obligataires et des opérations de couverture connexes;
- réalisation d'un rendement sur le marché monétaire de 11,2 millions de dollars au-dessus du point de référence et gain de 7,4 millions de dollars par rapport au point de référence en ce qui concerne les opérations de couverture relatives à la gestion de la dette au 28 février 2006;
- rentrées de 1,8 milliard de dollars pendant la campagne d'Obligations d'épargne de l'Ontario de 2005;
- amélioration de la notation de la province par la Dominion Bond Rating Service;
- amélioration de la gouvernance interne à l'égard de l'utilisation de produits dérivés et autres instruments financiers pour la gestion des emprunts et de la dette;
- cogestion des investissements, en collaboration avec l'Ontario Power Generation (OPG), dans le fonds de déclassement des centrales nucléaires et le fonds de gestion des déchets de combustion nucléaire, et dépassement de 600 points de base du rendement réel ciblé de 3,25 % et dépassement de 70 points de base du point de référence du portefeuille du Fonds pour l'année 2005;
- examen des options de financement de 19 millions de dollars au titre des coûts de lancement d'un organisme non gouvernemental d'approvisionnement en commun au nom d'un consortium d'hôpitaux;
- économies de 11,5 millions de dollars réalisées par le Réseau GO par suite des conseils reçus en matière d'approvisionnement et de la couverture du risque de change;
- facilitation, pour les conseils scolaires ontariens, du financement à court terme abordable de l'initiative « Lieux propices à l'apprentissage »;
- prise en charge des responsabilités de gestionnaire de placements du Fonds de garantie des prestations de retraite (environ

200 millions de dollars) et de la Société ontarienne d'assurance-dépôts (87 millions de dollars), ce qui leur a épargné environ 150 000 \$ par année en droits de garde et en frais de gestion;

- contribution à la présentation du projet de loi 100, Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité, par des conseils sur la réglementation financière, soutien aux discussions avec le vérificateur général sur le traitement comptable du passif des producteurs privés de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) avec l'adossement des coûts des contrats de ces producteurs, et offre de services financiers à l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO) nouvellement créé;
- collaboration avec le ministère de l'Énergie en réalisant une analyse financière et en donnant des conseils en matière de diligence raisonnable relativement à l'entente entre l'Office de l'électricité de l'Ontario et Bruce Power Limited Partnership pour faire redémarrer les réacteurs 1 et 2 de la centrale Bruce A, remettre en état le réacteur 3 et remplacer les générateurs de vapeur du réacteur 4, à un coût d'investissement évalué à 4,25 milliards de dollars;
- analyse des politiques et conseils au ministère des Finances et au gouvernement concernant l'état des liquidités l'OPG et le financement nécessaire de l'OPG par la SFIEO pour le Projet de construction d'un tunnel à Niagara et la conversion de la centrale de Thuder Bay, évalués respectivement à 1 milliard et 95 millions de dollars.

Administration du ministère

Les réalisations du ministère comprennent les éléments suivants :

- détermination d'un certain nombre d'occasions de consolider le traitement des revenus des autres ministères au ministère des Finances pour améliorer les fonctions de gestion de la dette et des placements de l'Office ontarien de financement afin de limiter les intérêts sur le coût des emprunts et tirer parti de l'utilisation généralisée des technologies bancaires de pointe dans toute la fonction publique de l'Ontario;
- accroissement de l'utilisation du traitement électronique des revenus pour réduire la fréquence des chèques retournés, minimiser les coûts des créances irrécouvrables et contribuer à une meilleure gestion globale des comptes débiteurs;
- élaboration d'un plan de continuité des activités (PCA) exhaustif exigé par l'initiative de gestion des situations d'urgence de la FPO;
- réorganisation de la Direction des ressources humaines suite à un examen dans le but de répondre aux besoins de prestation de services à la clientèle, de s'adapter aux orientations stratégiques et de placer la Division en position de s'adapter aux changements découlant du Projet de réorganisation des services relatifs aux ressources humaines de la FPO;
- préparation et dépôt de la troisième planification axée sur les résultats du ministère en conformité avec les limites de dépenses et d'effectif équivalent temps plein.



Mesures de performance

Les mesures de performance du ministère des Finances en rapport avec le plan stratégie **Produire des résultats pour l'Ontario** du gouvernement sont indiquées ci-dessous. Les mesures interministérielles de niveau élevé sont identifiées par un *.

Des services publics modernes et efficaces

- Réaliser des économies, de 750 millions de dollars d'ici 2007-2008 grâce à la révision des programmes : comme le mentionnait le budget de 2006, le gouvernement a cerné 407 des 750 millions de dollars ciblés d'ici 2007-2008. *

Garantie d'un environnement commercial concurrentiel qui attirera des emplois et des investissements dans l'économie ontarienne

- Équilibrer le budget au plus tard en 2008-2009 : un déficit de 1,6 milliard de dollars a été confirmé pour 2004-2005 et un déficit de 1,4 milliard de dollars est prévu pour 2005-2006, en baisse par rapport aux 5,5 milliards de dollars de l'exercice 2003-2004. *
- Maintenir un rapport dette-PIB prudent (la dette étant définie comme le déficit accumulé) : Un rapport dette-PIB cible de 18,8 % d'ici 2008-2009 constitue un objectif à moyen terme et non un objectif annuel. Avec un point de référence de 25,2 % en 2003-2004, le rendement financier réel en 2004-2005 était de 24,3 %. *
- Maintenir un ratio emploi-population de 2 points de pourcentage supérieur à la moyenne du reste du Canada : en 2003, le ratio emploi-population de l'Ontario était de 63,8 %. Pendant les dix dernières années, ce ratio était de 2,3 points de pourcentage au-dessus de la moyenne du reste du Canada. En 2004, le taux d'emploi de l'Ontario, 63,5 %, était supérieur de 2,3 points de pourcentage à la moyenne du reste du Canada. Cet indicateur important de rendement économique sera touché par des facteurs mondiaux dépassant

l'influence du gouvernement. *

- Augmenter le nombre d'apprentis qualifiés : le crédit d'impôt pour la formation en apprentissage, annoncé dans le budget de 2004, est l'une des quelques mesures adoptées pour soutenir l'augmentation de la formation en apprentissage. Ce crédit d'impôt constitue une forme stable de financement qui encourage les employeurs à embaucher et à former des apprentis dans certains métiers spécialisés. Le crédit a été adopté et est maintenant offert aux employeurs. La province s'est donnée comme objectif d'atteindre 21 000 nouvelles inscriptions en 2005-2006 et de les augmenter de 26 000 d'ici 2007-2008.

En 2004-2005, le ministère des Finances a atteint ou dépassé 94 % des niveaux ciblés dans sa planification axée sur les résultats. La plupart des autres objectifs sont en attente de données. Le ministère est également en voie d'atteindre ses mesures en 2005-2006, bien que deux de ces mesures aient été qualifiées de potentiellement risquées en raison de certaines ressources dont les prix sont supérieurs à la normale.

SOMMAIRE – INFORMATION FINANCIÈRE

Dépenses prévues 2006-2007

Dépenses prévues du ministère 2006-2007 (millions \$)	
Fonctionnement	10 765,2
Immobilisations	-

Dépenses prévues par nom de programme 2006-2007

Nom de programme	Dépenses prévues du ministère (millions \$)
Administration du ministère*	54,2
Politiques fiscales, budget et administration des revenus	535,0
Politiques économiques, budgétaires et financières	1 857,4
Réglementation de l'industrie des services financiers	0,5
Groupement ITI pour les organismes centraux*	85,3
Bureau des résultats	3,1
Programme du Trésor	8 171,5
171,5Autres crédits législatifs	58,3
Total	10 765,2

* Les dépenses relatives aux systèmes informatiques sont comprises dans le programme Groupement de l'information et de la technologie de l'information pour les organismes centraux aux fins de présentation.



PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉS 2005-2006 ET RAPPORT ANNUEL 2004-2005

Mandat

Pour soutenir les priorités du gouvernement de l'Ontario, le ministère des Finances :

- favorise une économie vigoureuse en maintenant un système fiscal équitable et concurrentiel, tout en s'efforçant de supprimer le déficit et en investissant dans l'éducation, la santé et l'infrastructure;
- maintient un climat économique, budgétaire et d'investissement solide pour l'Ontario afin de stimuler la croissance dans les domaines de l'emploi, du revenu et de l'investissement et ainsi, d'assurer un meilleur avenir aux Ontariens et créer une capacité financière qui permet de maintenir les programmes prioritaires et les investissements dans l'infrastructure publique;
- promeut la responsabilisation des organismes du secteur public afin d'assurer la gestion efficace et l'utilisation efficiente de l'argent des contribuables.

Fonctions

Le ministère des Finances s'acquitte d'une variété de tâches, comme celle de soutenir un climat économique, budgétaire et d'investissement solide en Ontario et d'assurer la responsabilisation à l'égard de l'utilisation des fonds publics.

À titre d'organisme central du gouvernement, le ministère :

- prodigue des conseils et du soutien stratégiques essentiels en matière de budget, d'impôt et d'économie au ministre des Finances, au Conseil des ministres et au premier ministre;
- est responsable de la production des rapports financiers à l'intention du public;
- prépare le budget provincial et l'examen budgétaire et économique de mi-année (exposé économique d'automne);
- procède à l'examen stratégique de l'actif du gouvernement;
- fournit aux partenaires du secteur public le financement nécessaire pour examiner son infrastructure essentielle;
- promeut des méthodes modernes de contrôle financier au sein de la fonction publique de l'Ontario et la responsabilisation à l'égard de l'utilisation des fonds publics dans toutes les institutions du secteur public de l'Ontario, y compris les universités, les hôpitaux et les conseils scolaires.

Dans le cadre de ses responsabilités hiérarchiques, le ministère :

- administre le système fiscal provincial et perçoit la majorité des revenus de la province;
- gère les ententes financières et la dette provinciales;
- réglemente, par l'intermédiaire de ses organismes, le secteur des services financiers, notamment les valeurs mobilières, les régimes de retraite et les assurances;
- gère les paiements de transfert aux personnes âgées dans le cadre du Régime de revenu annuel garanti, et aux familles travailleuses à faible revenu dans le cadre du Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants. Le ministère gère également le Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario, qui est le paiement de transfert le plus important de la province aux municipalités.

Stratégies

Le ministère des Finances appuie directement la priorité du gouvernement intitulée **Une société forte, une économie forte** et les résultats suivants :

- **Un environnement commercial concurrentiel** : Assure un environnement commercial concurrentiel qui saura attirer des emplois et des investissements dans l'économie ontarienne.
- **Des services publics modernes et efficaces** : Offre des services publics dans des délais opportuns et de façon rentable et responsable.

Le maintien d'un équilibre entre les diverses activités du ministère **joue un rôle direct et crucial d'intérêt public** et jette les bases de nombreuses autres activités de la fonction publique de l'Ontario. Les activités du ministère des Finances se divisent en six catégories principales :

- les politiques fiscales, le budget et l'administration des revenus;
- les politiques économiques, budgétaires et financières;
- la réglementation de l'industrie des services financiers;
- le financement du gouvernement et la gestion de la dette;
- le soutien administratif interne;
- le Groupement de l'information et de la technologie de l'information pour les organismes centraux.

Le ministère des Finances continue à examiner son programme afin de le moderniser et de repérer des occasions d'améliorer l'intégration horizontale. Dans son plan initial axé sur les résultats 2004-2005, le ministère a défini huit stratégies de changement et des initiatives budgétaires connexes pour soutenir directement les priorités et les résultats du gouvernement. En outre, il a relevé un certain nombre de programmes importants qui devraient être examinés dans le cadre des initiatives de modernisation du gouvernement, d'intégrité du programme et de planification des améliorations.



Programmes

Les activités du ministère sont gérées par de nombreux programmes et organismes, qui représentent la plus grande partie de ses activités opérationnelles.

Politiques fiscales, budget et administration des revenus

Ce programme comprend deux volets : le budget et les politiques fiscales, et les revenus fiscaux. Le volet relatif au budget et aux politiques fiscales conseille et aide le ministre des Finances et le gouvernement à élaborer les politiques budgétaires de l'Ontario, y compris les politiques fiscales, la conception et la législation en matière de fiscalité, les politiques financières fédérales-provinciales, et les politiques en matière de régimes de retraite et de sécurité du revenu; il prépare le Budget de l'Ontario et d'autres documents importants de nature économique et financière; il supervise l'élaboration des politiques de la province relatives à la fiscalité et aux finances intergouvernementales; il coordonne les activités de recherche afin de prévoir les retombées économiques, fiscales et budgétaires des tendances et des développements précis et nouveaux.

Le volet relatif aux revenus fiscaux administre les lois fiscales de l'Ontario. Pour maintenir l'intégrité des systèmes fiscaux d'autocotisation de la province, on encourage l'observation de la loi en offrant des services d'information au contribuable et en procédant à l'examen indépendant des contestations, tout en décourageant la non-conformité et l'évasion fiscale par le recouvrement des sommes dues, les vérifications et les contrôles fiscaux. Le programme administre également divers programmes de crédits d'impôts et d'avantages fiscaux.

Politiques économiques, budgétaires et financières

Ce programme élabore et met en œuvre des stratégies économiques et budgétaires saines pour stimuler la croissance économique et la création d'emplois; il prévoit et surveille le rendement de l'économie ontarienne, y compris ses secteurs et marchés du travail, et en fait état; il prépare les projections de population à long terme de l'Ontario et de ses 49 divisions de recensement; il élabore le cadre stratégique et législatif pour le secteur des services financiers de l'Ontario, établit et met en œuvre un cadre de gestion fiscale et financière pour le secteur public en Ontario; il met en œuvre un système d'information financière intégré pour le gouvernement de l'Ontario; il élabore et surveille le plan et les résultats financiers du gouvernement et en fait état; il fournit une orientation politique, de la formation et des conseils aux clients, aux cadres et aux décideurs en matière de comptabilité et de gestion fiscale et financière et encourage une responsabilité et une transparence fiscale accrues dans le secteur public de l'Ontario. Le programme surveille également les relations budgétaires et financières entre le gouvernement et les municipalités, les politiques en matière d'impôt foncier et d'évaluation foncières, et gère le Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario (FPMO). Le programme oriente la planification globale de la gestion de l'actif gouvernemental considéré comme étant stratégique.

Réglementation de l'industrie des services financiers

La Commission des services financiers de l'Ontario s'occupe de la réglementation du secteur de l'assurance, des régimes de retraite, des sociétés de prêt et de fiducie, des credit unions et des caisses populaires, des courtiers en hypothèques et des coopératives, grâce à des services de réglementation efficaces et efficaces qui protègent les consommateurs de services financiers et soutiennent une industrie fiable, dynamique et concurrentielle. La Commission des services financiers de l'Ontario fait également des recommandations au ministre sur les questions touchant les secteurs réglementés. En outre, le Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles indemnise les personnes blessées, en Ontario, dans un accident d'automobile causé par un véhicule non assuré ou non identifié, lorsqu'il n'existe aucune autre assurance pour prendre en charge la demande d'indemnisation.

La réglementation des valeurs mobilières en Ontario est assurée par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO). Le 1^{er} novembre 1997, la CVMO est devenue un organisme financièrement autonome, dont le financement est assuré par les droits qu'elle perçoit.

Bureau des résultats

L'objectif de ce programme est de mettre en valeur les efforts que déploie le gouvernement pour offrir des résultats à la population de l'Ontario. Il surveille les stratégies mises en place dans tous les ministères pour concrétiser les priorités et atteindre les résultats que le gouvernement s'est fixés. Afin d'aider le gouvernement à réaliser ses priorités, il cerne les obstacles ou les risques liés à la prestation des services; il propose des solutions pour les surmonter et facilite les relations horizontales entre les ministères. Le programme joue également un rôle clé sur le plan de la transparence des résultats en établissant des indicateurs durables et en publiant le Rapport d'étape annuel de l'Ontario.

Trésorerie

Ce programme assure l'élaboration, la formulation, l'orientation et le fonctionnement des politiques de gestion des liquidités de la province, de ses investissements, de sa dette, de ses finances, de sa cote de crédit, de ses relations avec les investisseurs, de ses transactions bancaires et de ses autres activités de gestion financière. Il s'occupe en outre d'informer les investisseurs et le public de la situation financière de la province pour encourager l'emprunt; de fournir des analyses financières et un soutien financier en tout ce qui a trait au passif provincial direct

ou indirect et de surveiller les répercussions fiscales des activités du secteur de l'électricité tout comme des initiatives financières du gouvernement du secteur parapublic à qui il fournit des conseils; d'assurer la garantie, par la province, des prêts accordés aux sociétés et organismes de la Couronne. Il agit également à titre de gardien et d'agent financier des valeurs mobilières de la province et de certains de ses organismes, comme la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario. Le programme est aussi responsable de l'émission des Obligations d'épargne de l'Ontario.

Administration du ministère

Ce programme, qui comprend les bureaux du ministre, du sous-ministre et du sous ministre adjoint des Finances, s'occupe des fonctions de planification, de consultation et de contrôle et assure la direction et la gestion des programmes conformément aux stratégies politiques et législatives du gouvernement. Il fournit également des services ministériels de soutien, notamment la collecte de données et la gestion de l'encaisse aux fins de perception en vertu des lois fiscales administrées par le ministère. Le programme administre également les volets services et responsabilité, en collaboration avec la Division de la vérification interne du Secrétariat du Conseil de gestion et Services communs de l'Ontario, et veille à ce que le ministère et ses groupes clients reçoivent un niveau de soutien approprié et gère stratégiquement les engagements du ministère en matière de services de qualité.

Groupement de l'information et de la technologie de l'information pour les organismes centraux

Le programme Groupement de l'information et de la technologie de l'information pour les organismes centraux dirige la prestation et la gestion des produits, des services et du soutien en matière d'information et de technologie de l'information destinés à ses clients des organismes centraux de la fonction publique de l'Ontario. Le Groupement veille à ce que les organismes centraux soient en mesure d'utiliser des services d'ITI sûrs et fiables, de manière rapide, efficace et économique afin d'atteindre les objectifs de leurs programmes.



Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

La réglementation des valeurs mobilières en Ontario est assurée en Ontario par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO), une société de la Couronne financièrement autonome. La raison d'être de la CVMO est de protéger les investisseurs tout en stimulant la formation de capital ainsi que l'efficacité et l'intégrité des marchés financiers de l'Ontario et du Canada. Bien que la CVMO fasse partie intégrante du ministère, son administration et l'application des lois connexes ont été confiées temporairement au ministre des Services gouvernementaux.

Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique

Autrefois connue sous le nom d'Office ontarien de financement de l'infrastructure économique des municipalités (OOFIEM), cette société de la Couronne fournit aux municipalités et à d'autres partenaires du secteur public des prêts abordables pour le renouvellement de l'infrastructure, afin qu'ils puissent construire et renouveler des éléments d'infrastructure publique essentiels. Les fonds du programme de prêts sont recueillis auprès d'investisseurs grâce à l'émission d'effets commerciaux et d'Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure.

Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario (FPMO) (a remplacé le Fonds de réinvestissement communautaire en 2005)

Le Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario remplace le Fonds de réinvestissement communautaire (FRC) à titre de paiement de transfert principal aux municipalités. En 2005, le FPMO a accordé 656 millions de dollars à 386 municipalités, soit 87 % des collectivités ontariennes. Cela représente une augmentation de 38 millions de dollars, ou de 6,1 %, comparativement aux fonds versés par le FRC en 2004. Le nouveau modèle de financement des municipalités remplace un modèle qui présentait des lacunes par un système de subvention clair et compréhensible. Le Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario aidera les municipalités à assumer les coûts de leurs programmes sociaux, y compris les mesures de péréquation, et à relever les défis auxquels font face les collectivités rurales et du Nord, tout en défrayant les coûts des services policiers dans les collectivités rurales.

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

Cet organisme est principalement responsable de la gestion de la dette et des portefeuilles dérivés, des risques financiers et autres éléments d'actifs de l'ancienne société Ontario Hydro. Il veille également à l'administration des ententes actuelles d'achats d'énergie électrique avec des producteurs sans vocation de services publics.

Dépenses prévues 2005-2006

Dépenses prévues du ministère 2005-2006 (en millions de dollars)	

Fonctionnement	12 544,4
Immobilisations	4,5

Dépenses prévues par nom de programme 2005-2006

Nom du programme	Dépenses prévues du ministère 2005-2006 (en millions de dollars)
Politiques fiscales, budget et administration des revenus	586,1
Politiques économiques, budgétaires et financières	181,7
Réglementation de l'industrie des services financiers	0,5
Bureau des résultats	3,1
Trésorerie	8 670,9
Administration du ministère*	55,9
Groupement de l'information et de la technologie de l'information pour les organismes centraux*	65,8
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	65,2
Office ontarien de financement	17,2
Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique	7,6
Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario	661,5
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (comprend les achats d'énergie électrique)	1 108,0
Redressements nets – Programme de trésorerie	1 125,1

* Aux fins de présentation, les dépenses prévues pour les systèmes d'information font partie des données du Groupement de l'information et de la technologie de l'information pour les organismes centraux.

**Réalisations de 2004-2005**

Dans le cadre de ses activités visant à soutenir un solide climat économique, budgétaire et d'investissement en Ontario et à assurer la responsabilisation à l'égard de l'utilisation des fonds publics, le ministère a connu un certain nombre de réalisations importantes au cours de l'exercice 2004-2005.

Politiques fiscales, budget et administration des revenus

Les réalisations de ce programme sont les suivantes :

- il a travaillé en collaboration avec ServiceOntario du ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises dans le cadre de son initiative d'intégration des comptoirs visant à relocaliser le personnel de la Division des revenus fiscaux au Centre ServiceOntario de Whitby, de sorte que les contribuables puissent recevoir des services complets relativement à la taxe de vente au détail, à l'impôt-santé des employeurs et à l'impôt des sociétés dans un même centre de services;
- il a négocié avec le gouvernement fédéral pour la conception d'un système fédéral unique de perception des impôts des sociétés ontariens et fédéraux, dans le cadre de l'initiative de modernisation du gouvernement;
- il a défini plusieurs possibilités d'annuler ou de restructurer des mesures fiscales;
- il a poursuivi la restructuration de l'administration de l'impôt en créant la Direction des services de gestion stratégique;
- il a offert des analyses des politiques, des options de conception et des mesures législatives appuyant les mesures fiscales proposées dans le budget de l'Ontario de 2004;
- il a légiféré sur un plan financièrement prudent visant à éradiquer l'impôt sur le capital d'ici 2012;
- il a introduit un nouveau crédit d'impôt pour la formation en apprentissage remboursable de 25 à 30 %;
- il a examiné les mesures fédérales concernant la déductibilité des redevances de la Couronne et de l'impôt sur l'exploitation minière, et conservé les déductions complémentaires relatives aux ressources;
- il a examiné les dépenses fiscales et a éliminé ou modifié celles dont l'utilisation était très faible ou qui étaient inefficaces;
- il a offert des conseils et des analyses pour appuyer les améliorations apportées au crédit d'impôt pour la production télévisuelle et représentant 48 millions de dollars, annoncées par le gouvernement en décembre 2004.

Politiques économiques, budgétaires et financières

Les réalisations de ce programme sont les suivantes :

- il a instauré la toute nouvelle Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières;
- il a produit les perspectives économiques et la revue financière de l'Ontario 2004;
- il a travaillé en collaboration avec les ministères responsables à l'élaboration d'options pour un éventail de propositions présentées au Conseil des ministres, y compris celles relatives à l'industrie sidérurgique, aux politiques sur l'éthanol, au Fonds pour la recherche en Ontario, aux frais d'alimentation en eau, à l'enseignement postsecondaire, à l'apprentissage, à la retraite obligatoire et à l'immigration;
- il a procuré un soutien stratégique pour le développement des collectivités du Nord en effectuant des recherches sur l'économie, en élaborant des politiques et en offrant des conseils relativement à la création de programmes comme le projet pilote Obligations de développement du Nord de l'Ontario et le Programme InvestiNord;
- il a créé le Programme des fonds ontariens de financement de la commercialisation visant à investir du capital d'amorçage dans des entreprises dérivées évoluant dans le domaine de la technologie;
- il a mis à jour les exigences de la Société ontarienne d'assurance-dépôts relatives à des pratiques commerciales et financières saines pour les credit unions et les caisses populaires;
- il a parachevé la première étape de la mise en œuvre d'un système financier ministériel, puis lancé la version 1.5 et la version 2.0;
- il a offert du soutien au ministre des Finances lorsqu'il a présidé les réunions des ministres des finances provinciaux-territoriaux;
- il a offert du soutien au premier ministre et au ministre des Finances dans le cadre de ses négociations avec le gouvernement fédéral et les autres provinces et territoires à propos de l'écart financier de 23 milliards de dollars et du financement fédéral pour les soins de santé;
- il a conclu avec les autres provinces une nouvelle entente nationale concernant les soins de santé, en septembre 2004;

- il a aidé à la mise sur pied d'un comité indépendant d'experts-conseil pour étudier les programmes de péréquation et de financement des territoires, suite à la réunion des premiers ministres en octobre 2004;
- il a remplacé le Fonds de réinvestissement communautaire par le Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario, un programme de subvention plus équitable, transparent et facile à comprendre, qui a répondu aux priorités cernées par les municipalités durant leurs consultations avec l'Association des municipalités de l'Ontario.

Réglementation de l'industrie des services financiers

Les réalisations de ce programme sont les suivantes :

- il a aidé à la publication de la version finale des Lignes directrices pour les régimes de capitalisation, qui servent de norme canadienne harmonisée;
- il a approuvé les nouveaux taux pour les assureurs, qui représentent une réduction moyenne de 10,6 % du taux d'assurance-automobile pour les consommateurs;
- il a publié la version finale des Lignes directrices sur la gouvernance des régimes de retraite afin d'aider les administrateurs des régimes de retraite à mettre en œuvre des systèmes de gouvernance efficaces pour leurs régimes;
- il a aidé à préparer un accord de réciprocité révisé, qui favoriserait la réglementation et l'administration efficaces et efficientes des régimes de retraite de plusieurs provinces et territoires;
- il a entrepris la supervision et la surveillance axées sur le risque des sociétés d'assurance inscrites de l'Ontario, de la Société ontarienne d'assurance-dépôts, des credit unions et caisses populaires et des ligues;
- il a défini une structure de financement stable pour le Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles (FIVAVA), qui consistait à édicter les modifications de la réglementation visant à faire passer les droits perçus sur les permis de conduire de 1 \$ à 3 \$ par année aux fins de financement du FIVAVA;
- il a examiné la Loi sur les assurances, la Loi sur les courtiers d'assurance inscrits, la Loi sur les courtiers en hypothèques et la Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions;
- il a simplifié les processus relatifs à l'insolvabilité de la Division des régimes de retraite en augmentant le nombre d'administrateurs, réduisant par conséquent les périodes de nomination pour chacun;
- il a créé un portail sur l'assurance-automobile pour améliorer la diffusion de renseignements aux consommateurs en matière d'assurance-automobile en les présentant sur un guichet unique;
- il a lancé un système Web pour la sélection des centres d'évaluation désignés (CED).

Trésorerie

Les réalisations de ce programme sont les suivantes :

- il a parachevé le programme d'emprunts publics de 24,8 milliards de dollars pour l'exercice 2004-2005 au nom de la province et de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario;
- il a recueilli 1,14 milliards de dollars au cours de la campagne des Obligations d'épargne de l'Ontario, et amélioré la rentabilité;
- il a géré l'intérêt sur la dette provinciale de manière sûre et efficace, ce qui a entraîné des coûts s'élevant à 720 millions de dollars de moins que les prévisions, en raison de taux d'intérêts plus faibles que les prévisions et d'une gestion rentable continue de la dette;
- il a entamé la mise en œuvre de la directive sur la gestion de la trésorerie dans l'ensemble du gouvernement de l'Ontario;
- il a offert des conseils relativement à un prêt sur cinq ans de l'ordre de 794 millions de dollars à la Société des loteries et des jeux de l'Ontario, à titre de financement permanent pour la construction du nouveau casino à Niagara;
- il a aidé l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario par l'émission d'une obligation de 220 millions de dollars, qui a reçu des cotes d'évaluation d'investissement de A2 de Moody's et de BBB (élevé) du Dominion Bond Rating Service;
- il a aidé l'Office de l'électricité de l'Ontario à obtenir une notation de crédit moyennant des frais réduits;
- il a amélioré la gouvernance de la gestion du risque de crédit pour les emprunts et la gestion de la dette;
- il a continué à aider le Musée royal de l'Ontario pour le financement de la phase deux de son projet Renaissance ROM;

- il a aidé à élaborer le cadre de planification, de financement et d'acquisition de l'infrastructure publié en juillet 2004 par le ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique;
- il a offert des conseils au ministère de l'Éducation dans le cadre de l'examen de sa formule de financement pour le renouvellement des écoles;
- il a aidé le ministère du Développement du Nord et des Mines à examiner le plan de gestion de la structure financière et de l'actif de la Commission de transport Ontario Northland;
- il a offert des conseils et du soutien pour la mise en œuvre de la Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité et des règlements financiers connexes requis pour mettre en œuvre le nouveau marché de l'électricité, y compris la vérification de la totalité des coûts compris dans les ententes d'achat d'énergie électrique conclues entre les producteurs sans vocation de services publics et l'ancienne société Ontario Hydro;
- il a préparé des ententes pour offrir des services financiers au nouvel Office de l'électricité de l'Ontario, établies en vertu de la Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité;
- il a travaillé en collaboration avec le ministère de l'Énergie et offert au gouvernement des analyses et des conseils concernant les prix initialement réglementés pour la production d'énergie nucléaire et d'hydroélectricité permettant d'assurer la charge de base de l'Ontario Power Generation;
- il a soutenu les initiatives d'approvisionnement en énergie électrique du gouvernement comme les demandes de propositions pour 300 MW d'énergie renouvelable et 2 500 MW d'énergie propre.

Mesures de performance

Les mesures de performance du ministère des Finances liés au plan stratégique **Produire des résultats pour l'Ontario** sont les suivantes. Les mesures interministérielles de haut niveau sont marquées d'un *.

Assurer un environnement d'affaires compétitif qui attirera les emplois et les investissements dans l'économie ontarienne

- Réaliser le plan financier pluriannuel du gouvernement pour supprimer le déficit.
- Le gouvernement continue à faire des progrès considérables pour supprimer le déficit – des 5,5 milliards de dollars dont il a hérité en 2003-2004, il a retranché plus des deux tiers, ce qui laisse le déficit à 1,6 milliards en 2004-2005.
- Conserver un rapport emploi-population de deux points de pourcentage au-dessus du rapport pour le reste du Canada : *En 2003, le rapport emploi-population de l'Ontario était de 63,7 %. Au cours des dix années précédentes, ce rapport était de 2,3 points de pourcentage de plus que le rapport du reste du Canada. En 2004, le taux d'emploi de 63,8 % pour l'Ontario était de 2,9 points de pourcentage de plus que le rapport du reste du Canada. Cet indicateur important de la performance économique subira l'incidence des facteurs mondiaux indépendants de la volonté du gouvernement.* *

Dépenses réelles 2004-2005

	Dépenses réelles du ministère 2004-2005 (en millions de dollars)
Fonctionnement	12 151,6
Immobilisations	4,4
Effectif (au 31 mars 2005)	4 187



[Site principal](#)	[Commentaires](#)	[Recherche](#)	[Plan du site](#)	[English](#)
[Page d'accueil](#)	[Centre médiatique](#)	[Budget et économie](#)	[Administration des taxes et des impôts](#)	
[Consultations](#)	[Investissements communautaires](#)	[Organismes](#)		



Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada.

Dernière mise à jour : le NaN undefined NaN

Adressez vos demandes de renseignements à :
Centre d'information du ministère des Finances
1 800 263-7965 sans frais (Canada/É.-U.)
1 800 668-5821 sans frais (Canada/É.-U.) Pour le service en français
1 800 263-7776 sans frais (Ontario) ATS (Téléimprimeur) :
TAX FAX : 1 877 4-TAX-FAX ou 1 877 482-9329

Renseignements sur les droits d'auteur : © [Imprimeur de la Reine pour l'Ontario](#), 2006

[Exonération de responsabilité et notifications](#)